

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 48

présenté par

M. Tryzna, M. Duparay, M. Descoeur, M. Boucard, M. Breton et M. Herbillon

ARTICLE 37

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
